

CODE DE VIE



ÉCOLE DE L'ANSE-AU-SABLE



MISSION

Développer la force de caractère et le leadership à l'intérieur des 8 valeurs de base:

R esponsabilité
E mpathie
S uccès
P assion
É thique
C oopération
T énacité

VISION

- Nourrir le sens d'appartenance à la langue et les cultures francophones
- Faire vivre des défis et des succès à chacun
- Développer les qualités d'un leader proactif

PRINCIPES DIRECTEURS

- À l'école de l'Anse-au-sable, nous avons à cœur que nos élèves puissent développer leur plein potentiel. Pour y parvenir, nous jugeons essentiel de créer un climat propice à l'apprentissage. Tout élève est tenu de respecter le code de conduite de l'école et d'appliquer nos 8 valeurs de base.
- Ce sont les comportements qui sont critiqués et non les élèves.
- Les adultes et les enfants ont souvent des perspectives différentes d'une même situation. Il faut les entendre et les respecter.

RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI

Je suis honnête et responsable de mon comportement.

Je suis poli(e), courtois(e) et sensible aux besoins des autres.

Je suis respectueux dans mes attitudes, mes gestes et mon langage.

Je respecte la diversité de chaque individu.

RESPECT DE MA LANGUE ET DE MA CULTURE FRANCOPHONE

Je m'exprime en français partout dans l'école, à l'exception des cours d'anglais.

Je participe en français à des activités scolaires, parascolaires et communautaires.

RESPECT DE MON TRAVAIL SCOLAIRE

J'ai une attitude proactive envers mon apprentissage. Je fais preuve de coopération, d'assiduité et de ponctualité.

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE

Je me comporte de façon sécuritaire et responsable.

Je respecte la propriété d'autrui et je comprends que l'école et le matériel utilisé pour l'instruction sont propriétés publiques et doivent être respectés.

HYGIÈNE DE VIE

Je viens à l'école vêtu(e) d'une manière convenable, qui inspire le respect et qui est appropriée à mon âge et au contexte éducatif.

Le port du chapeau reste à la discrétion du personnel.

Il n'est pas permis de posséder ou de consommer toutes substances interdites aux mineurs (voir annexe 1).

Je respecte de bonnes habitudes alimentaires et d'hygiène corporelle.

J'évite les pratiques dangereuses ou malsaines qui pourraient nuire à ma santé ou à celle des autres.

CELLULAIRE ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE

Les appareils cellulaires doivent être rangés dans les casiers. Les élèves n'ont pas la permission d'utiliser leurs appareils cellulaires pendant les heures de classe ainsi que leur équipement électronique, sauf si l'enseignant le permet. Les élèves qui utilisent les appareils cellulaires ou électroniques pendant les heures de classe pourront perdre leurs appareils et devront rencontrer la direction (voir annexe 2).

L'école n'est pas responsable de vol, de la perte ou bris des appareils électroniques des élèves.

Je respecte les conditions d'utilisation des ordinateurs et de l'Internet (voir contrat d'utilisation du CSF et annexe 3).

LES AUTOBUS

Je suis ponctuel(le) à l'embarquement que ce soit le matin à l'arrivée de l'autobus ou l'après-midi à la sortie des classes.

Je comprends que les exigences de l'école par rapport au langage et au comportement des élèves s'appliquent également aux autobus scolaires. Je respecte les règlements du transport scolaire.

L'école se réserve un droit d'intervention discrétionnaire quant aux activités et situations qui ne seraient pas couvertes dans ce code de conduite et qui pourraient nuire à la sécurité ou à l'apprentissage des élèves.

CONSÉQUENCES DE MES ACTES

Si je néglige mes responsabilités :

Je recevrai un avertissement qui prendra en considération le contexte de l'incident et mon âge. Les conséquences peuvent être :

- de travailler avec mes camarades pour résoudre la situation,
- d'avoir une rencontre avec l'enseignant(e) ou la direction pour discuter de la gravité de mon écart de conduite,
- de remplir une feuille de réflexion,
- de faire un acte de réparation,
- une mauvaise conduite en autobus de façon régulière peut me faire perdre mes privilèges de transport scolaire pour un nombre de jours indéterminé,
- de rencontrer l'enseignant et la direction avec mes parents.

Les comportements suivants seront considérés comme offenses majeures :

- toutes formes d'intimidation, incluant cyber-intimidation et les gestes et paroles homophobes et transphobes.
- tous les actes de discrimination qui ne répondent pas aux standards du *B.C. Human Rights Code* ne seront pas tolérés. Ceci inclut tous les motifs de discrimination des Sections 7 et 8 : « La discrimination sur la base de la race, de la couleur, de l'origine, de l'endroit de naissance, de la religion, du statut civil, du statut familial, de la déficience mentale ou physique, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression du genre, de l'âge de la personne ou du groupe de personnes » (traduction libre).
- opposition ouverte à l'autorité
- violence physique ou verbal
- Possession d'une arme ou de tout autre objet utilisé pour menacer une personne
- Possession ou consommation de drogue/alcool
- Consommation de tabac ou de produits de vapotage
- Utilisation de sites inappropriés à l'Internet
- vandalisme*
- vol*

* À noter : En cas de vandalisme ou de vol, il y aura restitution en plus de la conséquence disciplinaire.

Conséquences disciplinaires pour offenses majeures :

- je risque une suspension interne à l'école
- je risque une suspension externe formelle avec retour à l'école accompagné(e) de mes parents
- je risque une intervention de l'agent de liaison ou de la police

RÈGLES INTERNES DE L'ÉCOLE

ASSIDUITÉ

Une présence continue à l'école est une condition préalable au progrès académique de l'élève.

EN CAS D'ABSENCE, VEUILLEZ:

- ◆ Utiliser SafeArrival pour avertir l'école.
- ◆ Demander à un(e) ami(e) de prendre les notes et devoirs.
- ◆ En cas d'absence prolongée, veuillez contacter l'école pour faire des arrangements.
- ◆ Étant donné qu'une absence prolongée pourrait déranger le progrès de l'élève, il appartient aux parents de s'impliquer dans le rattrapage de leur enfant.

PONCTUALITÉ

Les élèves retardataires dérangent la classe qui est déjà en session de travail. Par respect pour votre enfant, son enseignant et le groupe, il est important que votre enfant arrive en classe à l'heure. Nous demandons votre coopération pour assurer la ponctualité et la présence de votre enfant à l'école. En cas de retard ou absence, il est très important de prévenir l'école à l'aide de SafeArrival.

DÉPART OU ABSENCE PENDANT LA JOURNÉE DE L'ÉCOLE

Les parents doivent se présenter au secrétariat pour chercher leurs enfants avant la fin de la journée scolaire. Les parents sont également requis d'envoyer une note écrite à l'enseignant.e à ce sujet. Si l'élève manque du temps de classe, ce sera sa responsabilité de rattraper à la maison le temps perdu à l'école.

OBJETS PERSONNELS

Il relève de la responsabilité des parents et des élèves de prendre soin des objets personnels apportés à l'école (jouets, appareils électroniques, cartes de jeux, etc.). L'école n'assume pas la responsabilité en cas de vol ou d'endommagement des objets personnels.

Les élèves sont tenus de garder les appareils électroniques et les cartes de jeux dans leurs sacs à dos pendant la journée scolaire.

NUTRITION

Nous encourageons une saine alimentation pour les dîners et les collations. Les sucreries sont réservées pour les occasions spéciales.

TRAVAUX SCOLAIRES

Les travaux scolaires contribuent à l'apprentissage des élèves et ils servent à renforcer ce que l'enseignant.e enseigne en classe. En terminant les travaux, les élèves connaissent plus de succès dans leur apprentissage. Certains élèves ont besoin de temps supplémentaires et d'accompagnement à la maison pour compléter les travaux et assurer leur succès.

L'ÉLÈVE S'ENGAGE DONC À :

- ◆ Faire ses travaux et les rendre à temps
- ◆ Organiser ses notes proprement et réviser ce qui a été vu en classe
- ◆ Demander de l'aide à son enseignant.e s'il/elle éprouve des difficultés avec ses travaux
- ◆ Apporter le matériel requis à l'école (agenda, livres, cahiers, stylos, etc.)

LES PARENTS, NOS PARTENAIRES DANS L'ÉDUCATION DES ENFANTS, PEUVENT AIDER EN:

- ◆ Procurant à l'enfant un endroit où étudier et le matériel requis (stylos, cahiers, etc.)
- ◆ Supervisant pour que les travaux soient faits proprement et ponctuellement
- ◆ Ayant une attitude positive face à l'éducation, l'école et les enseignants
- ◆ Prenant connaissance des communications de l'école

Livres et matériel scolaire

Les élèves ont le privilège d'utiliser gratuitement des livres et des autres matériaux de l'école. Ils ont donc la responsabilité de manipuler avec soin tout le matériel et l'équipement scolaire mis à leur disposition, faute de quoi une facture sera envoyée aux parents. L'élève ne doit jamais prêter ses livres car il ou elle porte la responsabilité de leur état.

Éducation physique

Les élèves doivent porter des vêtements adéquats à la pratique du sport.

Voyages et sorties éducatifs

La permission des parents pour les sorties et voyages éducatifs de leur enfant est indispensable.

Transport scolaire

Afin de prévenir les accidents, l'élève doit rester assis(e) et respecter les consignes de la conductrice ou du conducteur. Les comportements indésirables pourraient résulter en perte du privilège d'usage du transport scolaire. Les dommages seront payés par l'élève. (Veuillez consulter le site du CSF www.csf.bc.ca)

Utilisation d'Internet

- ◆ L'accès à Internet et au courriel est un privilège qui peut être révoqué.
- ◆ Les services informatiques seront utilisés à des fins pédagogiques. Les élèves doivent s'abstenir de naviguer sur l'Internet sans la permission de l'enseignant.e responsable.
- ◆ Aucun jeu ne pourra être accédé via les ordinateurs de l'école sans la permission d'un membre du personnel.
- ◆ L'élève s'engage à respecter la netiquette tant au niveau de la qualité de la langue écrite que du contenu des communications.
- ◆ (Veuillez consulter le site du CSF www.csf.bc.ca)